



# PRESCRIPTION DE LOCATION « DEUX ROUES »



Arrondissement de Romorantin

## Bénéficiaire : Demande initiale Prolongation

Nom : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

Adresse personnelle : ..... Etage : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bénéficiaire ou ayant-droit RSA :  oui  non

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence : .....

.....

Permis de conduire  non  oui Si oui, délivré le : ...../...../.....

Brevet de sécurité routière  non  oui Si oui, délivré le : ...../...../.....

## Prescripteur :

Organisme à l'origine de la demande : .....

Nom du référent : ..... Tél. direct : .....

Adresse e-mail pro du référent : .....

*Impératif : si l'organisme prescripteur n'est pas le référent habituel du demandeur, une copie de la présente fiche a été communiquée pour information au service concerné (Mission locale pour les Jeunes, MDCS ou CCAS/CIAS pour les bénéficiaires du RSA) le : ...../...../.....*

## Motif de la mise à disposition :

Formation  Apprentissage  Stage  Emploi aidé

CDD non aidé  CDI non aidé  Intérim (nom de l'agence : .....) )

Adresse de destination : .....

Durée de la mise à disposition : Début prévue le ...../...../..... Fin prévue le ...../...../.....

## Règlement (cf. contrat) :

- Carte bleue  Chèques  Espèces  Virement

Fiche établie le : ...../...../.....

Signature prescripteur :

Signature bénéficiaire :

**\* Mention obligatoire. Toute demande qui ne sera pas dûment complétée ne sera pas traitée. Le paiement s'effectuera par avance sur la durée couvrant la période initiale et ne dépassant pas 30 jours.**



# ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES

## Objet du contrat :

- Mise à disposition d'un cyclomoteur en bon état de fonctionnement et de propreté
- Matériel fourni :
  - Antivol et gilet jaune
  - Casque fourni (sur demande...)
- Assurance du véhicule prise en charge par Mobilité 41
- En plus du coût de la location : carburant, paiement des amendes, réparation des dégradations à charge du bénéficiaire.

## Conditions d'utilisation :

Mise à disposition du cyclomoteur avec le plein de carburant En bon état de propreté	Le bénéficiaire devra restituer le scooter avec le plein de carburant, d'huile et en bon état de propreté Facturation du nettoyage : 10 € Carburant et huile facturés selon les tarifs en vigueur.
Se présenter aux rendez-vous fixés une fois par mois pour les visites techniques.  La visite technique sera l'occasion du paiement de la période de location à venir.	<b>En cas de non-présentation, Mobilité 41 déposera plainte.</b>  <b>En cas de non-paiement, Mobilité 41 mettra un terme à la location et récupèrera le véhicule immédiatement.</b>
Paiement demandé par avance à la mise à disposition.	Le cyclomoteur ne pourra être mis à disposition s'il n'y a pas de règlement.
Faire une demande expresse de renouvellement auprès du prescripteur dans la dernière semaine de location. <b>(Ne pas attendre le dernier jour !!!).</b>	S'il n'y a pas de prolongation, Mobilité 41 récupèrera le véhicule.  Dans le cadre d'une utilisation hors prescription, le tarif facturé sera de <b>5,00 €</b> par jour.
Ne jamais prêter le véhicule, Ne jamais transporter de passager, Ne jamais démonter le véhicule, Ne jamais effectuer de réparations mécaniques, Attacher systématiquement le cyclomoteur lors de son stationnement, et le garer dans un endroit sécurisé, Entretien du véhicule : niveau d'huile, pression des pneus, éclairage, propreté ... sont de la responsabilité du bénéficiaire.	<b>En cas de problème, panne, accident, vol ou dégradation, prévenir Mobilité 41 dans les meilleurs délais.</b>  Tél : 02.54.83.88.12 Port : 06.72.10.27.62 Mail : mobilite41-secretariat@orange.fr
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparation du cyclomoteur (utilisation non conforme)</li> <li>• En cas de dégradations du véhicule et quel qu'en soit la cause (rayés, cassés, vandalisés, arrachés ...)</li> <li>• Perte ou dégradation des accessoires fournis à la mise à disposition.</li> </ul>	<b>MOBILITE 41 facturera systématiquement les réparations.</b>

**Le non-respect des engagements prévus au contrat donne le droit à Mobilité 41 d'interrompre À TOUT MOMENT la location avec récupération immédiate de notre véhicule.**

Date :

Signature (indiquer la mention « lu et approuvé ») :

Nom :